DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS D'ORIENTATION

COMMISSION DU 07 MARS 2024

Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

Le contexte

Situation et perspectives économiques

- Les effets des crises sanitaire, géopolitique et énergétique
  - Un recul annoncé de l'inflation…
    - Entre 2,7 et 3 %, contre 3,4 % l'an passé et 6,0 % en 2022.
  - …mais des banques centrales prudentes
    - La baisse des taux attendue en mars est reporté au mieux en juin
  - Une reprise suspendue au contexte géopolitique
    - Une filière BTP en particulièrement touchée
    - Des hypothèses de croissance revues de + 1,4 % à 1,0 %

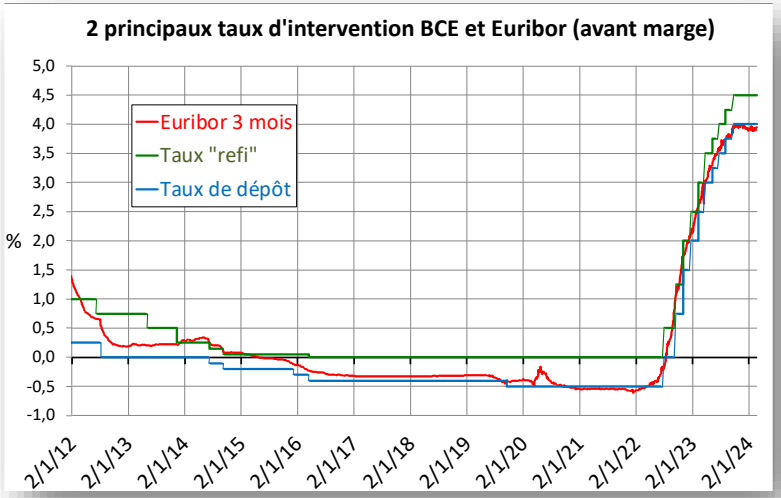

- Les impacts pour les collectivités
  - Hausse des coûts
  - Augmentation des dépenses
  - Perte de dynamique des recettes
  - Hausse des taux d'emprunt

Le déficit public

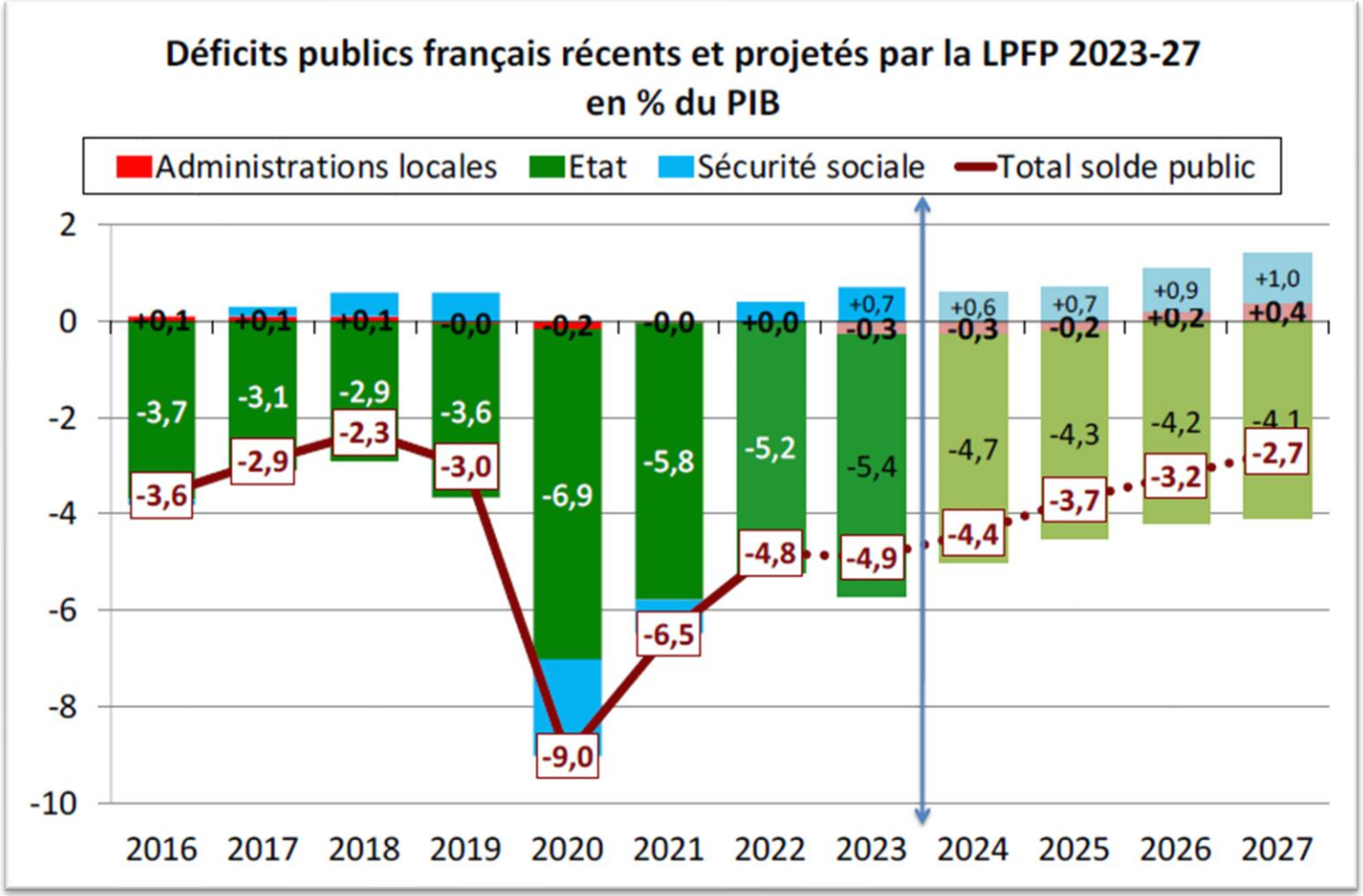

La dette publique

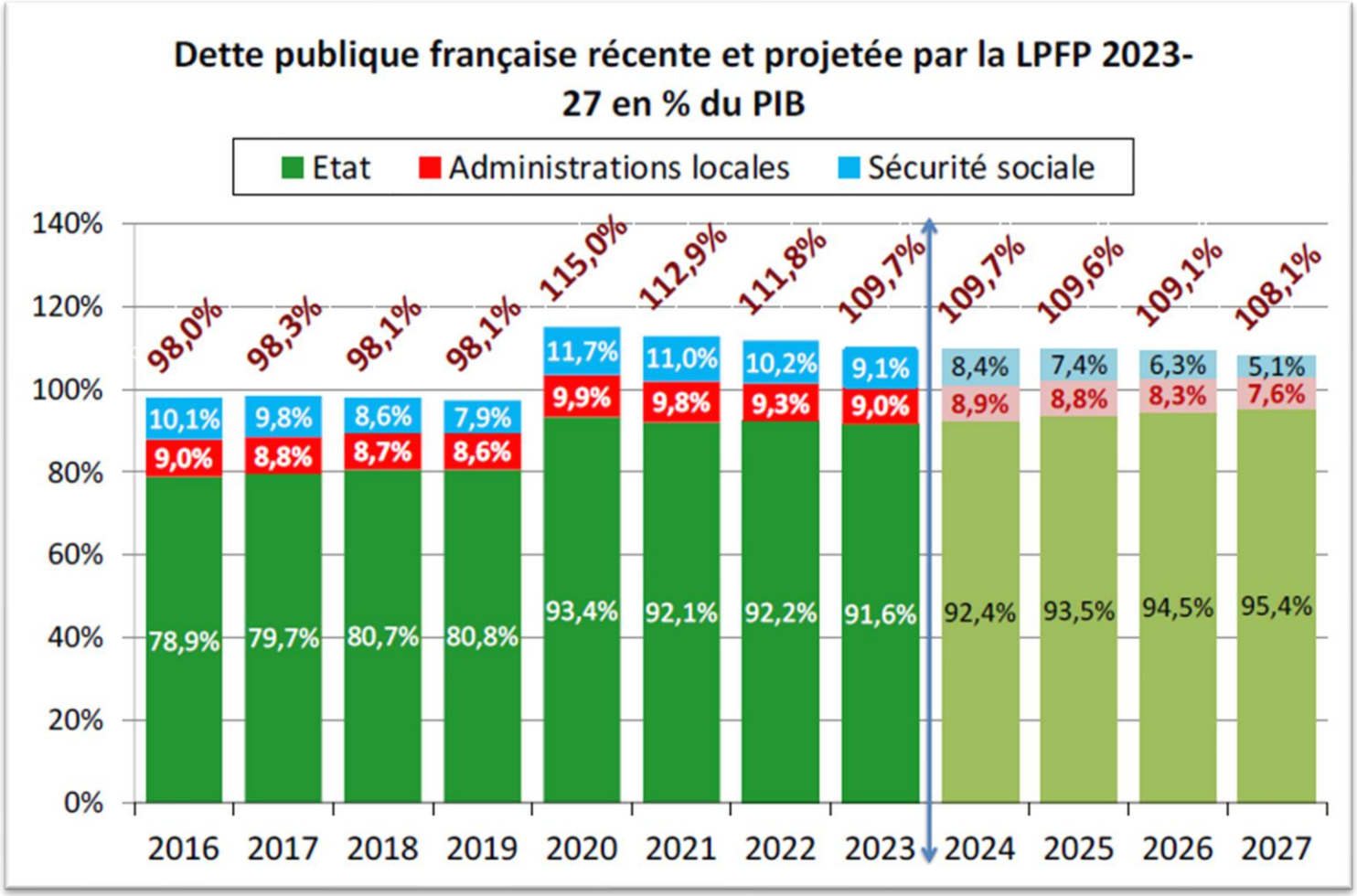

La réforme des indicateurs financiers

- Le potentiel financier (produit si les taux moyens étaient appliqués complété des dotations d'Etat) intègre désormais les droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes, la majoration de THRS
- L'effort fiscal (rapport entre le produit des taxes locales et le potentiel fiscal) est restreint aux seuls impôts levés par les communes (exit la TEOM)
- Par effet mathématique (faible taux de TF récupéré de la CDC, poids important de la TEOM), les potentiels fiscaux et financiers vont augmenter tandis que les efforts fiscaux vont reculer

- Conséquences :
  - Les communes vont perdre des dotations de manière substantielle
  - A droit constant, la CAPA ne perdra pas de dotation d'intercommunalité (garantie de non-baisse car CIF>35%), sinon elle aurait perdu 372 k€ en 2024
  - Le territoire va perdre son éligibilité au FPIC (2,55 M€) et deviendra contributeur (- 1,22 M€), soit une **perte de - 3,8 M€**.
  - Des amortisseurs sont mis en place

Autres effets de la Loi de Finances

- Baisse de la DGF de 94 k€
- Réévaluation de la croissance de TVA servant d'assise à la compensation de la suppression de la TH
  - En LF 2023, le produit de TVA était inscrit à + 6,1 %.
  - Ce taux a été revu à + 5,1 % en septembre 2023, puis à + 3,7 % en LF 2024, et devrait l'être encore à + 2,8 %
  - Pour rappel, la dynamique de TH sur le territoire était estimée à + 3,0 %
- CVAE et remplacement par une fraction de TVA
  - L'Etat n'a pas reversé la CVAE collectée en 2022 qui aurait été en progression de + 16,5 %
  - Il l'a compensé par le transfert d'une nouvelle fraction de TVA
- Report de la mise à jour des bases en 2026 au lieu de 2023
- Report de la mise à jour des valeurs locatives à 2028 au lieu de 2026

Hypothèses retenues

- Majoration forfaitaire des bases de 3,9 % (7,1 % en 2023)
- Hypothèse d'évolution de + 5,5 %
- Maintien des taux de fiscalité THRS, TFB, TFNB, TEOM
- Versement mobilité : 9,8 M€ (+ 2 % par rapport au perçu 2023)
- CFE : 4,15 M€ (- 50 k€ par rapport au réalisé 2023, sur bases notifiées
- TVA TH : 13,8 M€ (+ 200 k€ par rapport au BP 2023)
- TVA CVAE : 5,7 M€ (+ 200 k€ par rapport au BP 2023)

Budget vert

Enveloppes

Montants proposés

Fonctionnement

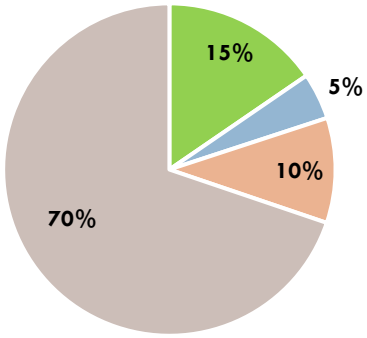

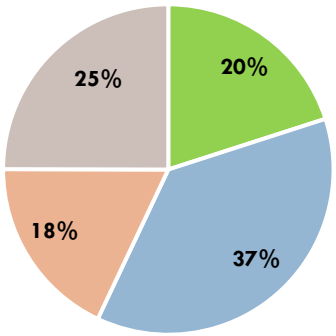

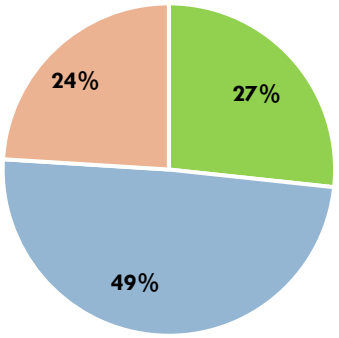

Favorable
Neutre
Défavorable
A approfondir

Investissement

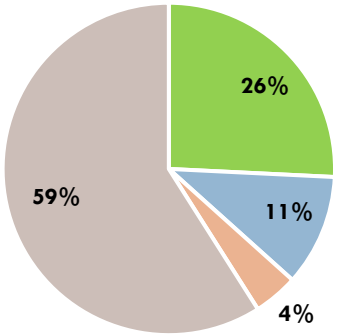

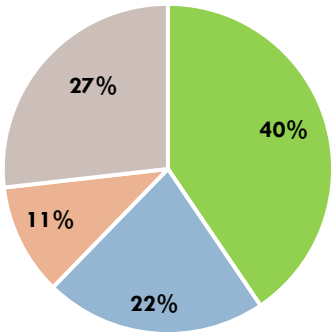

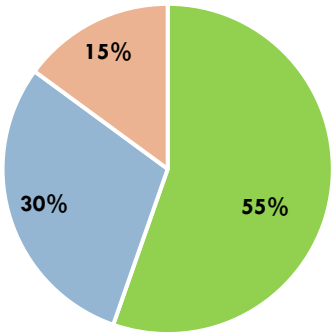

La prospective budgétaire

Analyses rétrospectives et financières

- Le taux d'épargne brute des budgets solidaires s'établissait à 8,06 % en 2022. Pour 2023, il devrait s'établir autour de **10,5 %**,

- Les capacités de désendettement se maintiennent à de très bons niveaux : 2,48 ans en 2022, et autour de **5,25 ans** en 2023.

- L'ensemble de nos emprunts sont classés 1A

- En 2023, 35 M€ d'emprunt ont été levés à un taux voisin de 4 %, qui se traduiront en 2024 par une augmentation de 1,3 M€ de charges financières.

- Une vigilance forte devra être maintenue dans les prochaines années, du fait de l'augmentation des dépenses de fonctionnement qu'engendreront la réalisation des investissements nécessaires au développement du territoire (coût de fonctionnement et d'entretien des équipements, frais financiers, …), dans un contexte de réduction des compensations et dotations de l'Etat.

Objectifs d'évolution du besoin de financement

	Besoin de financement	
	Hors excédent reporté	Avec excédent reporté
Budget principal	5 897 000	- 547 000
Budget des transports	17 595 000	7 227 000
Budget de l'environnement	426 000	- 1 673 000
Budget de l'assainissement	- 341 000	- 4 441 000
Budget de l'eau potable	- 913 000	- 2 662 000
TOTAL	**22 664 00**	**- 2 095 000**

Le niveau prévisionnel d'emprunt à contracter est diminué d'un taux de réalisation des investissements, et intègre les excédents prévisionnels de l'exercice 2023.

Programmes pluriannuels d'investissement

	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	Subventions
Transports et mobilité	7,47	36,53	16,49	5,41	6,71	**68,48**	34,69
Eau potable	5,82	8,28	6,73	6,95	5,38	**37,05**	3,23
GEMAPI (digues, bassins…)	8,12	4,01	7,10	8,67	3,03	**30,93**	21,35
Aménagement et action foncière	4,72	6,03	7,60	5,06	3,21	**26,62**	-
Assainissement	4,96	3,60	4,10	3,60	3,60	**22,43**	0,50
Environnement	0,99	3,86	5,37	5,93	3,43	**19,58**	4,09
Grands projets	0,36	2,63	3,07	7,97	5,36	**19,39**	1,55
Eaux pluviales urbaines	1,54	0,52	2,00	2,00	2,00	**8,06**	3,74
Habitat	0,16	2,90	3,10	1,26	0,41	**7,83**	-
Développement économique	3,56	3,13	0,13	0,13	0,13	**7,08**	2,03
Protection, valorisation du cadre de vie	0,11	1,03	0,12	3,24	2,16	**6,66**	0,53
Informatique & numérique	1,96	1,17	1,10	1,10	1,05	**6,38**	0,67
Développement social	0,35	0,74	1,97	1,59	0,00	**4,65**	0,91
Bâtiments et matériels	0,24	1,70	0,34	0,13	0,13	**2,54**	-
Espaces agricoles et ruraux	0,16	0,28	0,37	0,26	0,20	**1,26**	0,05
Ressources humaines et prévention	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	**0,10**	-
Total	**35,09**	**75,61**	**60,30**	**54,02**	**37,52**	**262,54**	**69,97**

Marges de manœuvre et orientations

Maîtriser le levier fiscal

- Maintenir les taux de fiscalité adoptés l'an dernier
  - Malgré l'augmentation de la contribution nette au Syvadec
    - Coût de traitement : - 700 k€, mais recettes – 1,5 M€
    - Produit de la redevance spéciale estimé à 450 k€
    - Suppression du reversement de l'AC environnement au principal

- Maintien de la part assainissement, mais **hausse de 5 %** de la part eau potable
  - + 25,2 € pour une facture moyenne (20 € Kyrnolia, 2,7 € CAPA, 2 € Agence de l'eau)

- Couvrir les dépenses GEMAPI à hauteur de **1,9 M€** (1,12 M€ en 2023)
  - Fiscalisation des ouvrages livrés en 2024 (nets des subventions attendues et du FCTVA)

- Avec l'augmentation des tarifs votée l'an passé, le produit attendu de taxe de séjour est de **1,50 M€** (1,47 M€ perçus en 2023)

Contenir les dépenses de fonctionnement

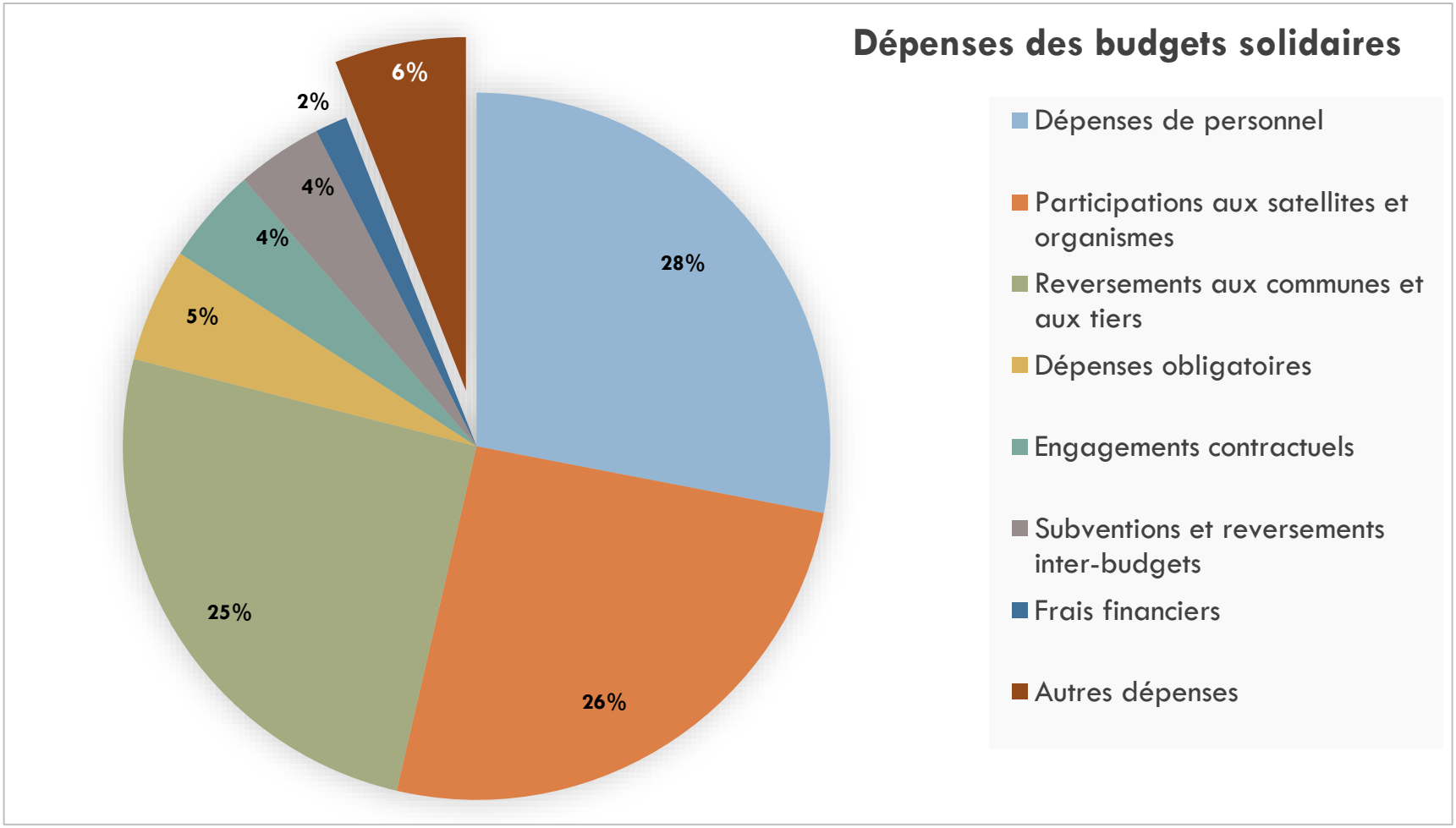

Contenir les dépenses de fonctionnement

- Limiter l'évolution de la masse salariale
  - Limiter les recrutements et le recours aux saisonniers
  - Poursuivre la réinterrogation de l'organisation générale des services
- Réinterroger les principaux postes de dépenses
  - Privilégier l'acquisition à la location
  - Interroger les postes de dépenses en matière de fluide
- Améliorer la gestion budgétaire pluriannuelle
- Exiger la même rigueur des structures rattachées à la CAPA
- Avec une évolution des dépenses réelles de fonctionnement projetée à **+ 4,7 %,** la CAPA dépasse les préconisations de la Loi de Programmation des Finances Publiques, qui fixe à « *inflation - 0,50 %, soit + 2 %* » l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour les collectivités.
- Il conviendra par conséquence de mener un effort de rigueur budgétaire dans l'exécution budgétaire, afin de cantonner l'évolution des résultats d'exécution en deçà de + 2 %.

Optimiser les recettes

- Mobiliser l'ensemble des dispositifs
  - PTIC, PO-FEDER, PAPI, CRTE, ITI, Fonds Vert, ACV

- Poursuivre le travail d'optimisation des bases fiscales
  - Valle-di-Mezzana : + 27 % (bases nettes foncières)
  - Tavaco : + 24 %
  - Appietto : + 12 %
  - Peri : + 23 %
  - Sarrola-Carcopino : + 8 %
  - Ajaccio : + 10 %
  - Travail en cours sur Alata
  - À venir sur Afa, Cuttoli-Corticchiato et Villanova

Réinterroger les reversements aux communes

- Attribution de compensation
  - Réunion de la CLECT au premier semestre pour le pluvial
- Dotation de solidarité communautaire
  - Gel de l'enveloppe à hauteur de 6,2 M€
- Fonds de concours à la ville
  - Maintien d'une enveloppe de 1,9 M€ pour les équipements de centralité
  - 4 M€ en investissement lissés sur 3 ans pour l'extension du parking Diamant

Merci de votre attention